

**CA14 08 0197**

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 1er avril 2014, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement rend hommage à quatre jeunes patineurs du Club de patinage artistique de Saint-Laurent qui ont remporté les honneurs lors de la compétition "Défi de patinage du Canada 2014" qui s'est déroulée à Regina, Saskatchewan, du 4 au 8 décembre 2013. Il s'agit de Jason Chan et Valérie Taillefer, Théa Araji et Edrian Paul Celestino.

Monsieur Étienne Boulière, président du Club de patinage artistique de Saint-Laurent, prend la parole pour honorer et féliciter chacun des patineurs pour leur succès remarquable. Il souhaite que les programmes de développement mis en place il y a plusieurs années soient maintenus et obtenir des moyens en termes de glace pour poursuivre la qualité de développement du Club, dont on voit les résultats aujourd'hui.

---

**CA14 08 0198**

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 1er avril 2014.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 1er avril 2014, tel qu'amendé :

- en modifiant l'objet du point 20.16 afin qu'il se lise comme suit :  
« Autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour la réalisation d'un projet d'art mural dans le cadre de la mise en valeur culturelle du quartier du Vieux-Saint-Laurent et confirmer la participation financière de l'arrondissement pour un montant maximal de 25 000 \$ advenant que l'arrondissement soit promoteur du projet. »;
- en ajoutant en affaires nouvelles le dossier relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation et l'ouverture des installations aquatiques et l'hivernage de certains équipements pour trois ans – Soumission 14-13424 (sommaire décisionnel 1140344004).

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0199**

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 4 mars 2014 et des séances spéciales des 10 et 24 mars 2014.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 4 mars 2014 et des séances spéciales des 10 et 24 mars 2014 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

**Première période de questions du public, de 19 h 45 à 20 h 45**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Henry Zalzal, du 755, rue Muir, appartement 1008 :

- Il soulève des inconvénients causés par la voie ferrée du CN (circulation, bruit). Les murs écrans ne fonctionnent pas. Il a envoyé une lettre au CN et à la STM. La réponse qu'il a reçue est une insulte.
- Il parle au nom des 4000 citoyens qui vivent dans le secteur et il demande l'intervention de l'arrondissement auprès du CN pour baisser la vitesse des trains.
- Il dépose des copies de lettres et d'une pétition.

*Réponse (Alan DeSousa) : La Ville de Montréal a pris des initiatives pour rencontrer les compagnies ferroviaires, dont le CN concernant la nature des matières qui transitent dans le voisinage résidentiel, les moyens de sécurité et la vitesse. Il écrira au CN pour demander des mesures pour limiter la vitesse.*

Madame Mona Debay, du 755, rue Muir, appartement 910 :

- Elle demande qu'est-ce que le Conseil d'arrondissement fait pour eux pour le passage du CN. Elle ne se sent pas en sécurité.

*Réponse (Alan DeSousa) : le conseiller Aref Salem a eu une rencontre avec le CN sur plusieurs questions. La Ville n'a pas juridiction, cela relève du gouvernement fédéral. La Ville a saisi la balle au bond. Le lien a été établi avec les entreprises. Le maire ajoute qu'il a personnellement piloté une résolution visant à identifier une zone tampon.*

Monsieur Oscar Mitri, du 795, rue Muir, appartement 402:

- Il se plaint du bruit, de la vibration et de la vitesse.
- Le maire Alan DeSousa n'a accordé aucune attention aux plaintes.
- Il demande au maire de s'impliquer plus sérieusement et il compte sur lui. Il ne veut pas vivre le sinistre de Lac Mégantic avec le nombre de victimes.

Madame Marie Le Corroller, du 755, rue Muir, appartement 808 :

- Ils ont rencontré la STM il y a un mois. Une liste en seize points a été soumise. Elle est restée sans réponse.

*Réponse (Alan DeSousa) : on a facilité la rencontre pour chercher le plus d'information possible. Aux dernières nouvelles, la STM finalise ses réponses. Dès que nous les recevrons, nous leur transmettrons. Le conseiller Franceso Miele siège au conseil d'administration de la STM.*

- Elle demande à quelle date ils auront une réponse. Est-ce que deux semaines est envisageable?

*Réponse (Alan DeSousa) : on fera tout ce qui est en notre pouvoir pour accélérer le processus.*

Madame Mona, du 385, boulevard Deguire, appartement 405 :

- Elle est cliente de Sami Fruits et voudrait savoir pourquoi l'arrondissement veut fermer ce magasin.

*Réponse (Alan DeSousa) : chaque citoyen doit se conformer aux règlements de la Ville. Si des anomalies sont constatées, les inspecteurs font les suivis nécessaires. L'entreprise doit se conformer au zonage.*

Monsieur Azaiez, du 2323, rue Modugno, appartement 215 :

- Il s'inquiète pour son travail chez Sami Fruits s'il y a fermeture. Il y a beaucoup d'inspections.
- Opportunités d'emplois.

**Le 1er avril 2014**

Madame Marie Barrette, du 815, rue Muir, appartement 106 :

- Demande quand on viendra inspecter la nuit pour constater le bruit et la vibration créés par le CN et le garage de la STM.

*Réponse (Alan DeSousa) : il agit au nom des citoyens. Il souhaite que l'information soit rendue disponible. Les activités ferroviaires du CN, la nature, les contenants, la vitesse et le nombre de personnes sur l'équipe ne relèvent pas de l'arrondissement. On essaie d'influencer les partenaires et les gouvernements.*

- Elle demande de régler la situation plus vite. Est-ce qu'ils vont devoir faire des barrages pour obtenir des changements rapides?

*Réponse (Alan DeSousa) : le gouvernement fédéral doit effectivement être interpellé.*

- Ils peuvent utiliser leur pouvoir citoyen.

Monsieur Nicolas Issid, du 815, rue Muir, appartement 408 :

- Pourquoi avoir attendu que le projet soit terminé pour faire des modifications? Il faut les régler à la conception.
- Quel était votre rôle?

*Réponse (Alan DeSousa) : notre rôle a débuté en 2010. On a fait une consultation (3 réunions). On est intervenu pour ce qui touche notre juridiction. Le CCU siège publiquement. Nous ne sommes pas le promoteur. Nous avons bonifié le projet.*

- Est-ce que vos ingénieurs ont vérifié le mur, le bruit, l'éclairage pour que les citoyens ne soient pas affectés?

*Réponse (Alan DeSousa) : toutes les études ont été déposées et rendues publiques.*

- Est-ce que vos ingénieurs sont satisfaits de la conception?

*Réponse (Alan DeSousa) : la réalisation est de la responsabilité de la STM.*

- Est-ce qu'ils ont un permis?

*Réponse (Alan DeSousa) : oui, toutes les étapes ont été respectées.*

M. Michael Sampara, du 795, rue Muir, appartement 604 :

- Le 25 février, il a appris que le permis a été octroyé sur la base d'un concept.

*Réponse (Alan DeSousa) : en 2010, il a demandé que les administrateurs des condos aient accès aux documents techniques. Il explique le processus suivi.*

- Il demande au maire de faire quelque chose.

Madame Marjolaine Beausoleil, du 815, rue Muir, appartement 201 :

- Elle dit que l'arrondissement a procédé à un dézonage.

*Réponse (Alan DeSousa) : le terrain était visé antérieurement pour d'autres projets que le Conseil d'arrondissement a jugé inacceptables. Le Conseil d'arrondissement doit autoriser un usage approprié.*

- Le bâtiment est très près des propriétés. Elle demande la plantation de verdure.

*Réponse (Éric Paquet) : les modifications portaient sur l'usage seulement mais pas sur les exigences réglementaires. Beaucoup d'éléments ont déjà été adressés à la STM.*

---

**CA14 08 0201**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500005) :

CONSIDÉRANT	l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;
CONSIDÉRANT	qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;
CONSIDÉRANT	que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui oeuvrent au sein de la communauté.

**Le 1er avril 2014**

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 6 au 12 avril 2014 **Semaine de l'action bénévole** sous le thème « Bénévole de la tête aux pieds ».

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce premier jour d'avril deux mille quatorze.

---

**CA14 08 0202**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500006) :

CONSIDÉRANT qu'en 1970, le 22 avril a été décrété *Jour de la Terre* par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;

CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;

CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;

CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2014 *Jour de la Terre* et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce premier jour d'avril deux mille quatorze.

---

**CA14 08 0203**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500007) :

CONSIDÉRANT que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;

CONSIDÉRANT que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des oeuvres remplies d'émotion et d'évasion;

CONSIDÉRANT que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux oeuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2014 *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur*.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce premier jour d'avril deux mille quatorze.

*Le 1er avril 2014*

**CA14 08 0204**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500008) :

- CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
- CONSIDÉRANT l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
- CONSIDÉRANT que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 4 au 10 mai 2014 *Semaine de la sécurité civile*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce premier jour d'avril deux mille quatorze.

**CA14 08 0205**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673004 relative au lancement des appels d'offres nécessaires à la réalisation des projets retenus dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle, soit le volet 8, la mise à niveau du chalet du parc Bourbonnière.

ATTENDU que ce projet a été déposé en mars 2013 par l'arrondissement de Saint-Laurent et sélectionné suite à une évaluation dans le cadre du programme d'accessibilité universelle des immeubles de la Ville;

ATTENDU que les travaux seront réalisés par la Direction des stratégies et transactions immobilières en coordination avec la Division des études techniques et de l'ingénierie et consistent au volet 8 – chalet du Parc Bourbonnière;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation des projets retenus dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle, soit le volet 8, la mise à niveau du chalet du parc Bourbonnière.

ADOPTÉ.

**CA14 08 0206**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le déblaiement et le déneigement du secteur industriel ouest pour les saisons 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le déblaiement et le déneigement du secteur industriel ouest pour les saisons 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.

ADOPTÉ.

*Le 1er avril 2014*

**CA14 08 0207**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'exploitation des chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras pour les saisons 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exploitation des chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras pour les saisons 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0208**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144549005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de préparation des plans et devis et surveillance des travaux d'une partie du parc Philippe-Laheurte.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de préparation des plans et devis et surveillance des travaux d'une partie du parc Philippe-Laheurte.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
  - un représentant de la Division greffe et ressources matérielles
  - un représentant de la Division des parcs et des espaces verts

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0209**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146121001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services de recherche marketing pour le projet Consultation citoyenne dans le cadre du Plan prioritaire de l'arrondissement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services de recherche marketing pour le projet Consultation citoyenne dans le cadre du Plan prioritaire de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

*Le 1er avril 2014*

**CA14 08 0210**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142050007 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'obtention des services techniques liés à la programmation culturelle 2014-2015.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Direction de l'approvisionnement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'obtention des services techniques liés à la programmation culturelle 2014-2015.

ADOPTÉ.

**CA14 08 0211**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140344003 relatif à une dépense en faveur de Systèmes de puissance Wajax pour la réparation d'une souffleuse à neige Larue.

ATTENDU que la réparation du boîtier d'entraînement de la traction aux roues motrices et d'embrayage de table de la souffleuse Larue est nécessaire pour remettre la souffleuse en état de marche et assurer son bon fonctionnement;

ATTENDU que l'entreprise Systèmes de puissance Wajax est le fournisseur autorisé par le manufacturier Détroit Diesel division MTU à fournir les pièces nécessaires pour cette réparation;

ATTENDU que le prix soumis est le suivant:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Système de puissance Wajax</b>	<b>27 744,90 \$</b>

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 27 744,90 \$ à **Système de puissance Wajax** pour la réparation d'une souffleuse à neige Larue, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 5 mars 2014, totalisant la somme de 27 744,90 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140344003 : 25 026,69 \$) :  
2430.0010000.304718.09004.55403.014734.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

**CA14 08 0212**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818018 relatif à la prolongation du contrat octroyé à Solutions Graffiti pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'année 2014.

ATTENDU l'appel d'offres public réuni numéro 13-12717 pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé indiquant les besoins de chacun des arrondissements y participant;

ATTENDU la résolution numéro CA13 080280 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 mai 2013 et octroyant à Solutions graffiti le contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé;

ATTENDU la clause 6 « prolongation du contrat » des clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres 13-12717;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger le contrat octroyé à Solutions Graffiti, aux mêmes termes et conditions, pour une période d'un an à partir du 1er janvier 2014, pour l'enlèvement de graffiti sur le domaine privé;

**Le 1er avril 2014**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prolonger le contrat octroyé à la firme **Solutions Graffiti** pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'année 2014, aux mêmes termes et conditions, pour un montant de 29 985,92 \$, sous la supervision de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130818018 : 27 048,14 \$) :  
2430.0010000.304740.03101.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0213**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818006 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien, et pour l'achat d'équipements d'entreposage sécuritaires pour trois bâtiments pour l'année 2014 - Demande de soumissions 14-13528.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>La Corporation Newalta</b>	<b>91 395,00 \$</b>
Veolia ES Canada Services industriels inc.	107 579,23 \$
Clean Harbors Québec inc.	120 536,64 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **La Corporation Newalta** le contrat pour le service de collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien, ainsi que pour l'achat d'équipements d'entreposage sécuritaires pour les trois bâtiments certifiés ISO 14001 pour l'année 2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 7 mars 2014, totalisant la somme de 91 395 \$, sous la supervision de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140818006 : 82 440,87 \$) :  
2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.024090.00000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0214**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673005 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussées découlant de l'émission de permis de coupes (petites surfaces) sur diverses rues pour l'année 2014 - Demande de soumissions 14-025.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les Entrepreneurs Bucaro inc.</b>	<b>176 267,71 \$</b>
ZS Travaux et Gérance inc.	270 972,66 \$ (corrigé)

ATTENDU que la soumission de Les Pavages Céka inc. n'a pas été considérée car elle n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres ;

**Le 1er avril 2014**

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entrepreneurs Bucaro inc.** le contrat pour les travaux de réfection de chaussées découlant de l'émission de permis de coupes (petites surfaces) sur diverses rues pour l'année 2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 mars 2014, totalisant la somme de 176 267,71 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146673005 : 158 998,46 \$) :

2430.0010000.304711.03103.55402.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0215**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549002 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réaménagement du stationnement Ouimet Sud - Demande de soumissions 13-007.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.)</b>	<b>321 167,73 \$ (corrigé)</b>
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	324 131,82 \$ (corrigé)
Les Excavations Super inc.	327 721,94 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	331 707,59 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	333 632,90 \$
7632495 Canada inc. R & J Vannico	483 861,51 \$ (corrigé)

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.)** le contrat pour les travaux de réaménagement du stationnement Ouimet Sud, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 5 juin 2013, totalisant la somme de 321 167,73 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134549002 : 307 200,88 \$) :

6430.3009004.801150.03103.57201.000000.0000.142081.000000.18515.00000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0216**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146677001 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat de compteurs d'eau pour remplacer les compteurs existants des secteurs résidentiels - Demande de soumissions 14-13354.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Réal Huot inc.</b>	<b>100 512,52 \$</b>
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	101 045,78 \$
Les Produits Mastermeter Canada inc.	152 606,32 \$

**Le 1er avril 2014**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Réal Huot inc.** le contrat pour l'achat de compteurs d'eau pour remplacer les compteurs existants des secteurs résidentiels, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 mars 2014, totalisant la somme de 100 512,52 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146677001 : 90 665,14 \$) :  
2130.0010000.304737.04121.56508.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0217**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673006 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'entrées de service d'aqueduc, d'égout et de pose de regards et de déplacements de bornes-fontaines à divers endroits pour les années 2014, 2015 et 2016 - Demande de soumissions 14-002.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les Entreprises Michaudville inc.</b>	<b>665 199,36 \$</b>

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises Michaudville inc.** le contrat pour les travaux d'entrées de service d'aqueduc, d'égout et de pose de regards et de déplacements de bornes-fontaines à divers endroits pour les années 2014, 2015 et 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 mars 2014, totalisant la somme de 665 199,36 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146673006 : 600 028,62 \$) :  
2430.0010000.304711.03103.55402.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0218**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378006 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux de construction du lien routier sur le lot 12 (ADM) - Demande de soumissions 14-015.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les Pavages Dorval</b>	<b>3 877 968,43 \$ (corrigé)</b>
L.A. Hébert ltée	3 964 444,46 \$
Les Excavations Payette ltée	3 997 574,52 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	4 187 679,13 \$
Entreprises C. R. Ménard inc.	4 280 340,05 \$
Roxboro Excavation inc.	4 463 650,03 \$
Excavation Loiselle inc.	4 524 913,99 \$

*Le 1er avril 2014*

Le Groupe Vespo	4 742 195,66 \$ (corrigé)
Construction S. Forget inc.	5 010 176,47 \$ (corrigé)
Groupe Hexagone s.e.c.	5 263 873,93 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	5 533 969,92 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	5 580 000,00 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Pavages Dorval** le contrat pour l'exécution des travaux de construction du lien routier sur le lot 12 (ADM) , aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 mars 2014, totalisant la somme de 3 877 968,43 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144378006 : 3 498 037,15 \$) :

6101.7708037.801150.03107.57201.000000.0000.148193.000000.17020

ADOPTÉ.

**CA14 08 0219**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673002 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de luminaires à diodes électroluminescentes (DEL) afin de remplacer les luminaires existants vétustes sur les poteaux d'Hydro-Québec - Demande de soumissions 14-13489.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Dubo Électrique Itée</b>	<b>138 105,67 \$</b>
Wesco Distribution Canada LP	148 777,65 \$
Econolite Canada inc.	159 405,94 \$ (corrigé)
Lumen Division de Sonepar Canada inc.	165 736,46 \$
Éclairage Quattro inc.	228 800,25 \$
Solutions Well Green inc.	235 728,64 \$

ATTENDU que la soumission de Électroméga Itée n'a pas été considérée car elle n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Dubo Électrique Itée** le contrat pour l'acquisition de luminaires à diodes électroluminescentes (DEL) afin de remplacer les luminaires existants vétustes sur les poteaux d'Hydro-Québec, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 10 mars 2014, totalisant la somme de 138 105,67 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le surplus de gestion – affecté divers (certificat du trésorier – CTA1146673002 : 124 575,22 \$) :

6430.9500998.801150.03141.57401.000000.0000.152461.000000.19010

ADOPTÉ.

*Le 1er avril 2014*

**CA14 08 0220**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140911003 relatif au dépôt d'une demande de subvention pour la réalisation d'un projet d'art mural dans le cadre de la mise en valeur culturelle du quartier du Vieux-Saint-Laurent.

ATTENDU que la Direction de culture et du patrimoine veut contribuer à hausser la pérennité de l'art mural;

ATTENDU qu'un projet pilote en développement de l'art mural est présentement en cours et bénéficie de la participation financière de la Direction des services regroupés aux arrondissements de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour la réalisation d'un projet d'art mural dans le cadre de la mise en valeur culturelle du quartier du Vieux-Saint-Laurent.
- 2.- De confirmer la participation financière de l'arrondissement, advenant que l'arrondissement soit promoteur du projet, pour un montant maximal de 25 000 \$.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0221**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299010 relatif à une demande d'aide financière de l'organisme Oasis de Saint-Laurent pour l'année 2014.

ATTENDU la politique de dons, octrois et subventions en vigueur ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ à l'organisme OASIS de Saint-Laurent pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299010 : 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0222**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299011 relatif à une demande d'aide financière de l'école Vanguard pour l'année 2014.

ATTENDU la politique de dons, octrois et subventions en vigueur ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'école Vanguard pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA140299011: 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0223**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299008 relatif à une demande de subvention de l'Association des parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM) pour l'année 2014.

**Le 1er avril 2014**

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 1 200 \$ à l'Association des parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM) en soutien à son fonctionnement de base pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299008 : 1 200 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0224**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818005 relatif à une contribution financière non récurrente à Félics Urbains pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2014.

ATTENDU que le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants sur le territoire s'inscrit dans les différentes initiatives de l'arrondissement en matière de gestion des animaux de compagnie depuis 2004 ;

ATTENDU que ce programme permet de réduire la surpopulation de chats d'une façon efficace et économique;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière non récurrente de 7 000 \$ à Félics Urbains pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140818005 : 7 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0225**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299007 relatif à une aide financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge - Place Benoît pour l'année 2014.

ATTENDU le budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale octroyé pour soutenir la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée dans le secteur Hodge - Place Benoît;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une subvention de 134 100 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée du secteur Hodge - Place Benoît pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (demande d'achat DA327689) :

2101.0010000.101234.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000 80 460 \$

2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.099030.000000.000000.000000 53 640 \$

ADOPTÉ.

*Le 1er avril 2014*

**CA14 08 0226**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299009 relatif à une demande de subvention du Regroupement d'Éducation Locale en Alimentation et en insertion Sociale (RELAIS) laurentien.

ATTENDU que l'arrondissement accorde annuellement un soutien financier au (RELAIS) laurentien afin de contribuer au bon fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU qu'il est recommandé d'attendre l'approbation de la mise à jour de la politique de soutien aux organismes de l'arrondissement, avant de procéder à la négociation d'une nouvelle entente;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une subvention de 10 000 \$ au Regroupement d'Éducation Locale en Alimentation et en insertion Sociale (RELAIS) laurentien pour l'année 2014.
- 2.- D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à négocier une nouvelle entente triennale pour les années 2015 à 2017.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1140299009: 10 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

**CA14 08 0227**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299012 relatif à une demande de subvention du Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI) pour l'année 2014.

ATTENDU que cette subvention annuelle soutien le fonctionnement de base de cet organisme, lequel vise à faciliter l'intégration des jeunes femmes immigrantes âgées entre 12 et 35 ans et favorise leur intégration sociale;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 5 000 \$ au Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299012 : 5 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

**CA14 08 0228**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299013 relatif à une demande de subvention du Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent).

ATTENDU la résolution numéro CA11 080303 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 mai 2011 et accordant une subvention annuelle de 25 000 \$ à Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent) pour les années 2011 à 2015;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le versement d'une subvention de 25 000 \$ au Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent) pour l'année 2014.

*Le 1er avril 2014*

- 2.- D'autoriser une contribution financière de 2 000 \$ Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent) pour son 25e anniversaire de fondation.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1140299013 : 27 000 \$) :  
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

**CA14 08 0229**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818007 relatif à une aide financière au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale 2014.

ATTENDU que le Regroupement des éco-quartiers (REQ) poursuit le projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour une dixième année;

ATTENDU que le REQ est maintenant le seul responsable de la gestion du programme Patrouille verte;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une aide financière de 2 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouille et de sensibilisation environnementale 2014, conditionnellement à l'obtention par le REQ des subventions du programme gouvernemental «Emplois d'été Canada 2014».
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140818007: 2 500 \$) :  
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

**CA14 08 0230**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142050005 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à trois résidents de Saint-Laurent pour leur participation au Championnat canadien de patinage artistique qui s'est tenu à Regina, Saskatchewan, du 4 au 8 décembre 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 351,77 \$ aux résidents suivants représentant 50 % des frais de transport générés par sa participation au Championnat canadien de patinage artistique qui s'est tenu à Regina, Saskatchewan, du 4 au 8 décembre 2013, et ce en échange des pièces justificatives :
  - Jason Chan
  - Théa Araj
  - Emily Hynh
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1142050005 : 1 055,31 \$) :  
2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

*Le 1er avril 2014*

**CA14 08 0231**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1142314002).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 février et le 25 mars 2014, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

**ADOPTÉ.**

---

**CA14 08 0232**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

1.- De ratifier les délégations des membres du conseil et de la direction, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu aux événements suivants:

Déjeuner-conférence organisé par la

Chambre de Commerce et d'Industrie

Saint-Laurent - Mont-Royal

Le vendredi 28 mars 2014 à l'Hôtel Ruby Foo's

1 billet à 55 \$

55 \$

2.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

22<sup>e</sup> course Saint-Laurent organisée par

Le Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect inc.

Le dimanche 13 avril 2014

Frais d'inscription pour la participation de 35 coureurs

945 \$

Concert "La Musique des Misérables"

soulignant le 5<sup>e</sup> anniversaire des productions Coracole

Le dimanche 25 mai 2014 à la salle Émile-Legault

2 billets à 35 \$

70 \$

Soirée levée de fonds "Dessine-moi un avenir"

organisée par le Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent

Le lundi 2 juin 2014 au Centre des loisirs de Saint-Laurent

1 billet à 200 \$

200 \$

3.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140664004 : 1 238,16 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

**ADOPTÉ.**

*Le 1er avril 2014*

**CA14 08 0233**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1146489001 relatif à l'abrogation de la résolution CA14 080160 accordant une subvention au Service de police de la Ville de Montréal pour l'instauration d'une patrouille d'un cadet à vélo à l'été 2014.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080160 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mars 2014 et accordant une subvention de 9 786 \$ au Service de police de la Ville de Montréal pour l'instauration d'une patrouille d'un cadet à vélo pour une durée de 12 semaines à l'été 2014, soit du 2 juin au 18 août 2014;

ATTENDU l'impossibilité de se prévaloir des services d'un seul cadet policier à vélo;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'abroger la résolution numéro CA14 080160 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mars 2014 et accordant une subvention de 9 786 \$ au Service de police de la Ville de Montréal pour l'instauration d'une patrouille d'un cadet à vélo pour une durée de 12 semaines à l'été 2014, soit du 2 juin au 18 août 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0234**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143231001 relatif à la signature d'une entente avec 9179-5906 Québec inc. pour des travaux d'infrastructures municipales requis dans le cadre de la réalisation du développement des phases 4A, 4B, 4C et 4D du projet résidentiel et commercial Bois-Franc.

ATTENDU que le Règlement numéro 08-013 de la Ville de Montréal sur les ententes relatives à des travaux municipaux prévoit la signature d'une entente sur le partage des coûts entre l'arrondissement et le promoteur pour tout projet qui nécessite la mise en place d'infrastructures municipales dans un nouveau projet domiciliaire;

ATTENDU que le coût des travaux d'infrastructures s'élève à 2 039 713,84 \$, les frais incidents à 66 800 \$ et les honoraires professionnels à 172 573,34 \$;

ATTENDU que le promoteur devra assumer un montant total de 2 279 087,18 \$;

ATTENDU que les montants sont des estimations préliminaires et qu'ils seront révisés en fonction des coûts réels du projet;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'autoriser la signature de l'entente entre Ville de Montréal et 9179-5906 Québec inc. pour des travaux d'infrastructures municipales requis dans le cadre de la réalisation du développement des phases 4A, 4B, 4C et 4D du projet résidentiel et commercial Bois-Franc.
2. D'exiger de 9179-5906 Québec inc. au moment de la signature :
  - a) une lettre de garantie bancaire d'un montant correspondant à 20 % du coût des infrastructures sur site sur l'ensemble du projet visée.
  - b) une lettre de garantie bancaire correspondant au montant total des honoraires professionnels et frais incidents assumés par ce dernier.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0235**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547026 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 1025-1027, avenue O'Brien dans la zone H16-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation bifamiliale isolée en empiétant dans les marges latérale et arrière.

*Le 1er avril 2014*

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 mars 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140301);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mars 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 1025-1027, avenue O'Brien dans la zone H16-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation bifamiliale isolée en empiétant dans les marges latérale et arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0236**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547027 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 3625 au 3655, rue Jean-Gascon dans la zone H07-026 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction de deux habitations multifamiliales en installant des compresseurs sur les façades.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 11 mars 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140302);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mars 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 3625 au 3655, rue Jean-Gascon dans la zone H07-026 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction de deux habitations multifamiliales en installant des compresseurs sur les façades, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

- 1.- intégrer les compresseurs situés au rez-de-chaussée, sur les balcons et de dissimuler par un muret;
- 2.- intégrer dans la déclaration de copropriété une clause garantissant que le remplacement des compresseurs respecte la fiche technique remise au moment de l'approbation de la dérogation mineure et selon les mêmes conditions d'intégration (localisation, volume, couleur, etc.).

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0237**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547028 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6265, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-045 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser une opération cadastrale en créant un lot dont le taux d'occupation du sol et le frontage sont inférieurs au minimum requis et dont le bâtiment empiète dans les marges latérales.

**Le 1er avril 2014**

ATTENDU qu'à l'item 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 11 mars 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140303);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mars 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6265, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-045 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser une opération cadastrale en créant un lot dont le taux d'occupation du sol et le frontage sont inférieurs au minimum requis et dont le bâtiment empiète dans les marges latérales, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0238**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547029 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 1421-1423-1425, rue Painter Circle dans la zone H12-032 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation multiplex isolée, un empiètement dans les marges avant et latérale.

ATTENDU qu'à l'item 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 11 mars 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140304);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mars 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 1421-1423-1425, rue Painter Circle dans la zone H12-032 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation multiplex isolée, un empiètement dans les marges avant et latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0239**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547031 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation bifamiliale isolée située aux 1025-1027, avenue O'Brien dans la zone H16-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 11 mars 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

*Le 1er avril 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation bifamiliale isolée située aux 1025-1027, avenue O'Brien dans la zone H16-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs du corps principal du bâtiment sont peints en couleur « grège » et les menuiseries sont peintes de couleur « gris anthracite ». Les murs extérieurs de l'agrandissement sont recouverts de crépi de couleur « gris anthracite » et du fibrociment de texture lisse de couleur « maple », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0240**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547032 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'un bâtiment institutionnel au 3925, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone S07-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. c) de la séance tenue le 11 mars 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130901);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'un bâtiment institutionnel au 3925, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone S07-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique de couleur beige « Pebble Beach Velour » de la compagnie Techo-Bloc et de panneaux métalliques de couleur Gris Cadet et rouge pour l'encadré des fenêtres, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0241**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547034 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le lotissement et la construction d'habitations unifamiliales contiguës du 2097 au 2153, rue du Chinook dans la zone H08-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. e) de la séance tenue le 11 mars 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le lotissement et la construction d'habitations unifamiliales contiguës du 2097 au 2153, rue du Chinook dans la zone H08-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 25 mars 2014.

ADOPTÉ.

---

*Le 1er avril 2014*

**CA14 08 0242**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547035 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement et des modifications extérieures à l'habitation unifamiliales contiguës située au 2893, rue de Chamonix dans la zone H08-047 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 11 mars 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140303);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement et des modifications extérieures à l'habitation unifamiliales contiguës située au 2893, rue de Chamonix dans la zone H08-047 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0243**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547036 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 901, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6.h) de la séance tenue le 11 mars 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140304);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 901, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. utiliser les auvents de couleur brune;
2. inscrire le numéro de téléphone sur la partie basse d'une seule fenêtre;
3. intégrer les enseignes de la banque TD, tel que présenté sur les plans reçus le 31 mars 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0244**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547037 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 585, boulevard Décarie dans la zone C16-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. i) de la séance tenue le 11 mars 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140305);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

*Le 1er avril 2014*

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 585, boulevard Décarie dans la zone C16-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'aligner l'enseigne proposée avec la porte du balcon ainsi qu'avec le poteau supportant la marquise du rez-de-chaussée.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0245**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547038 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1475, rue du Collège dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. j) de la séance tenue le 11 mars 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140306);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1475, rue du Collège dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0246**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547039 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 1485, rue du Collège dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. k) de la séance tenue le 11 mars 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140307);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 1485, rue du Collège dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

*Le 1er avril 2014*

**CA14 08 0247**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547024 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2615, rue Robitaille dans la zone H03-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. d) de la séance tenue le 10 juillet 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130513);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2615, rue Robitaille dans la zone H03-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, tel que présenté dans les plans portant la date du 17 mars 2014 et préparés par Rak et Rak, architectes.

Les murs extérieurs seront recouverts de pierre de couleur « Shadow Stone Sierra » de la compagnie Arriscraft ainsi que de briques dans les tons de rouge et brun « Modular Concord Clear A » de la compagnie Belden. Le toit sera recouvert de bardeaux d'asphalte de couleur pierre brune.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0248**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547040 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1675, rue Lépine dans la zone H13-015 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. d) de la séance tenue le 6 novembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131101);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1675, rue Lépine dans la zone H13-015 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

La façade est recouverte de blocs de pierre similaire à l'existant et les murs latéral et arrière sont recouverts de brique de couleur « écorce rouge » de la compagnie Hanson, ou leur équivalent. Les bardeaux d'asphalte sont de couleur similaire à l'existant.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0249**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-70 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1130565006).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

*Le 1er avril 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-70 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0250**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement numéro RCA08-08-0001-70 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet :

- d'éliminer dans la zone S12-034 l'obligation de fournir des cases de stationnement pour les écoles préscolaires et scolaires au niveau de la pré-maternelle, de la maternelle et du primaire lors d'un agrandissement de l'usage ou du bâtiment, en autant que la superficie totale de plancher du bâtiment n'excède pas 5500 m<sup>2</sup>;
- d'ajouter des normes règlementaires visant à autoriser les boîtes de dons sous certaines conditions.

(Sommaire décisionnel 1134547103)

---

**CA14 08 0251**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-71 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1140565001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-71 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 30 avril 2014, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0252**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats, ayant pour objet d'ajouter des renseignements et des documents supplémentaires pour l'installation et le déplacement des boîtes de dons.

(Sommaire décisionnel 1134547103)

---

**CA14 08 0253**

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le Règlement numéro RCA07-08-0010 sur la bibliothèque municipale de l'arrondissement Saint-Laurent.

---

**CA14 08 0254**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547030 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 2719, rue LaFrance dans la zone H03-043 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

*Le 1er avril 2014*

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 11 mars 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140301);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 2719, rue Lafrance dans la zone H03-043 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'utiliser une couleur de brique dans les tons de rouge ou brun.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0255**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145214003 relatif à la titularisation d'employés cols bleus à la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective des employés cols bleus;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la titularisation des employés cols bleus suivants à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, aux salaires et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal :

- Monsieur Marc-Alexandre Dériger au poste d'électricien – bâtiments à la Section de l'éclairage et de l'électricité, en date du 1er mars 2014;
- Madame Caty Jones au poste de préposé aux travaux de propreté à la Section de l'entretien des bâtiments et conciergerie, en date du 8 mars 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0256**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145214002 relatif à l'octroi de stages en ingénierie et en architecture à la Direction des travaux publics pour l'été 2014.

ATTENDU que le programme de stages de l'arrondissement de Saint-Laurent prévoit l'offre de stages à des étudiants pour une durée de seize semaines durant l'été 2014;

ATTENDU les stages proposés;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser les offres de stages suivants à la Direction des travaux publics, pour une durée de seize semaines à l'été 2014 :

- Deux stagiaires en génie civil à la Division études techniques et de l'ingénierie.
- Un stagiaire en génie civil électrique à la Division des études techniques et de l'ingénierie.

*Le 1er avril 2014*

- Deux stagiaires en génie forestier à la Division parcs et espaces verts.
- Un stagiaire en génie mécanique à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues.
- Un stagiaire en architecture à la Division du développement des actifs immobiliers.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0257**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145214004 relatif à la création de postes permanents à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU l'article 4.06 de la convention collective des employés cols bleus;

ATTENDU que les employés cols bleus auxiliaires visés par une permanence seront titularisés suite au processus prévu à la lettre d'entente sur les matières locales et la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU que les titularisations conséquentes feront l'objet de sommaires décisionnels;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer les postes permanents suivants à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de procéder à la titularisation d'employés cols bleus :

- Trois postes de préposé à l'entretien - sports et loisirs à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations.
- Deux postes de préposé à l'entretien - sports et loisirs à la Division des loisirs, du développement social et de l'administration.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0258**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145214005 relatif à la création de deux postes occasionnels professionnels, d'un poste temporaire de fonctionnaire et d'une banque d'heures fonctionnaire.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080161 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mars 2014 et adoptant le Plan prioritaire 2014-2017 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer, pour des besoins ponctuels, de nouveaux postes temporaires pour répondre aux besoins opérationnels de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer un poste occasionnel d'agent de recherche à la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, d'une durée de vingt-six semaines.
- 2.- De créer un poste professionnel occasionnel d'analyste en gestion de documents et archives et d'un poste temporaire de commis – gestion documentaire II à la Direction des services administratifs et du greffe, pour une période ne dépassant pas trois ans.
- 3.- De créer une banque de 120 heures dans l'emploi de guide étudiant à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0259**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950051 relatif à la création de postes temporaires de cols blancs et d'un poste de professionnel occasionnel.

*Le 1er avril 2014*

ATTENDU qu'un complexe de bâtiments situé sur le territoire présente plusieurs enjeux concernant la salubrité;

ATTENDU que l'ampleur des problèmes varie selon les édifices et qu'un portrait général de la situation doit être établi;

ATTENDU que l'Agence de la santé publique de Montréal et les intervenants locaux en santé sur le territoire laurentien ont été interpellés dans ce dossier;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer un poste temporaire d'inspecteur – construction (col blanc) à la Division des permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour une durée d'environ douze mois.
- 2.- De créer un poste d'agent de développement - activités culturelles (professionnel niveau 1) à la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une durée d'environ douze mois.
- 3.- De créer un poste d'agent de bureau (col blanc) partagé entre la Division des permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une durée d'environ douze mois.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0260**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145214006 relatif à l'abolition d'un poste d'agent technique en architecture de paysage et à la création d'un poste d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU qu'il y a lieu d'améliorer l'efficacité des interventions reliées à la protection des arbres situés sur le domaine privé de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'abolir un poste permanent vacant d'agent technique en architecture de paysage et de créer un poste permanent d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0261**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145214007 relatif à l'abolition et à la création de postes à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que dans le cadre du budget 2013, plusieurs postes permanents ont été créés dans le cadre de l'ouverture de la bibliothèque du Boisé;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser la structure de postes;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

*Le 1er avril 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

À la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :

1. D'abolir trois postes permanents de bibliothécaires et de créer une banque de 3640 heures de dans le poste de bibliothécaire - occasionnel à temps partiel et un poste de bibliothécaire occasionnel de 1820 heures
2. D'abolir quatre postes permanents de bibliotechnicien et de créer une banque de 7280 heures dans ce même emploi.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0262**

Dépôt du Bilan 2013 du Comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA14 08 0263**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de janvier et février 2014 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA14 08 0264**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140344004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation et l'ouverture des installations aquatiques et l'hivernisation de certains équipements pour trois - Demande de soumissions 14-13424.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Dessau inc.</b>	<b>150 442,49 \$</b>
Techniparc (Division de 9032-2454 Québec inc.)	172 186,56 \$
Sodem inc.	422 177,16 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Dessau inc.** le contrat pour la préparation et l'ouverture des installations aquatiques, ainsi que l'hivernisation de certains équipements après la fermeture pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 11 mars 2014, totalisant la somme de 159 442,49 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140344004 : 135 703,37 \$) :

2430.0010000.304732.07151.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0265**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 30**

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

**Le 1er avril 2014**

- modifier l’objet du point 20.16 afin qu’il se lise comme suit :  
« Autoriser le dépôt d’une demande de subvention pour la réalisation d’un projet d’art mural dans le cadre de la mise en valeur culturelle du quartier du Vieux-Saint-Laurent et confirmer la participation financière de l’arrondissement pour un montant maximal de 25 000 \$ advenant que l’arrondissement soit promoteur du projet. » (sommaire décisionnel 1140911003);
- octroyer un contrat pour la préparation et l’ouverture des installations aquatiques et l’hivernage de certains équipements pour trois ans – Soumission 14-13424 (sommaire décisionnel 1140344004).

Le conseiller Aref Salem informe l’assemblée des éléments suivants :

- Une corvée de nettoyage du Boisé du parc Marcel-Laurin aura lieu le vendredi 25 avril 2014, de 13 h 30 à 16 h.
- Tout au long de l’année, il est possible de déposer des résidus domestiques dangereux et des déchets électroniques dans les écocentres de la Ville de Montréal
- Le dimanche 13 avril prochain, en avant-midi, se tiendra la 22e édition de la Course Saint-Laurent, qui s’inscrit dans ce circuit. Les coureurs de tout âge seront invités à traverser les secteurs Bois-Franc et industriel pour l’une ou l’autre des épreuves, dont les 1, 2, 5 et 10 km.
- Les jeunes laurentiens âgés entre 14 et 16 ans sont invités à participer au voyage-échange entre la Ville de Lethbridge, en Alberta, et l’arrondissement de Saint-Laurent. Il suffit de remplir un formulaire avant le 16 mai, 16 h30.

Le conseiller Francesco Miele et le maire Alan DeSousa offrent leurs meilleurs voeux aux citoyens pour les fêtes de Pâques et Passeover à venir.

En terminant, le maire Alan De Sousa félicite la Capitaine Sirop pour les célébrations du dixième anniversaire de l’Érablière urbaine tenues au parc Beaudet, le samedi 22 mars

---

**CA14 08 0266**

**Deuxième période de questions du public, à 22 h 20**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie :

- Elle demande plus d’information sur les points 20.11, le stationnement Ouimet, et 20.16 le projet de murale.

Monsieur Mario Bonenfant, du 860, rue Gohier :

- Il remercie le Conseil d’arrondissement pour son soutien et les employés pour le bon travail d’équipe.

---

**CA14 08 0267**

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h 30.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---